

# Launay cadet à Pierre Poivre

Le 23 décembre 1772

-----  
Au fonds Pusy La Fayette  
Un document des archives personnelles de Pierre Poivre

Jean Baptiste Michel Launay, conseiller au Conseil supérieur de l'Isle de France, dit Launay cadet, fut un des plus fervents supporters de Pierre Poivre durant toute son intendance.

=====

Monsieur Poivre Intendant de la Marine

Par le *Boynes*

Isle de France 23 décembre 1772

Malgré l'envie que j'ai, Monsieur, de causer longuement avec vous, je suis obligé pour cette occasion de me renfermer dans les détails principaux, parce que le temps me presse, et je suis surchargé d'affaires.

La mauvaise volonté que l'on avait contre vous, s'est montrée d'une manière plus évidente depuis mes dernières lettres. On a continué à éplucher votre administration et surtout, les branches où j'ai eu quelque part, l'ont été avec plus de soin, nommément le voyage du *Marquis de Narbonne* à la Chine. Attendez-vous qu'on aura présenté cette opération au Ministre sous un jour très peu favorable.

Le *Choiseul* nous a apporté l'arrêt du Conseil des dépêches qui casse notre arrêt contre Névé et consorts. Est jointe une copie de la lettre du Ministre et l'extrait de l'arrêt, plus quelques notes jetées à la hâte pour relever les prétendues nullités. Nous avons enregistré cette lettre et il a été convenu qu'on ferait des remontrances. Je travaille à faire un extrait de toute cette procédure, mai comme cette opération est longue et que je ne suis aidé par personne, cela ne passera en France que par les vaisseaux de février. Vous en recevrez une copie par duplicata. Vous pourrez en prévenir M. de Verdière.

Les ennemis de ce dernier n'ont rien négligé ici pour lui nuire. Je l'ai défendu autant que j'ai pu, cela m'a attiré une très impertinente récusation de la part de Berthelot, mais je m'en suis tiré à mon honneur, et cela en présence de Messieurs de Ternay et Maillart. Toutes ces petites menées ne me dégoûtèrent pas de rester attaché au parti des gens que je crois que l'on opprime.

Le Conseil a été dissout le 2 de ce mois, vous me rendrez la justice d'avouer que je n'ai jamais été trompé à cet égard, je vous en avais même prévenu. Vous ne serez pas surpris de trouver au nombre des exclus : Codère, Rivalz, Denis, d'Alençon. J'étais moi-même rayé du nombre des vivants par M. Maillart qui a dit nettement et intelligiblement qu'il ne voulait point de moi, il ne s'en est pas caché à MM. de Bellecombe et Ternay. Ce dernier s'est opposé à mon exclusion avec beaucoup de force, et pour réussir à me faire membre du nouveau sénat a été obligé de dire qu'il le voulait, aussi M. Maillart s'est-il vanté que je n'étais pas de sa façon. Dans le fond cela me fait honneur. En voilà assez, Monsieur, pour vous faire juger de tout ce qui se passe et se passera ici relativement à vous et à vos amis. M. Maillart poursuivra jusqu'à votre ombre et votre mémoire, mais, loin de dégoûter de vous aimer, il vous fera même regretter des gens qui ne vous aimaient pas.

La rumeur publique sur la nomination de M. de Courcy pour commissaire à l'apposition des scellés de l'abbé Galloys<sup>1</sup>, a fait qu'on a chargé la juridiction de l'inventaire. C'est Anthoine et Brunel qui l'ont fait, on y a trouvé quelques vers à votre louange, de longues lettres à M. de Praslin où l'on disait que ce n'était pas vous qui avez introduit les épiceries fines dans l'île, mais bien lui l'abbé Galloys, que toutes vos prétendues entreprises sur les Moluques n'étaient que pour masquer des opérations de commerce, et nommément celle de Cornic qui avait à son bord six millions de poudre d'or. La correspondance de Lamerville à l'abbé Galloys dans laquelle vous n'étiez pas bien traité, plusieurs

---

<sup>1</sup> L'abbé René Galloys, conseiller au Conseil Supérieur de l'Isle de France, était mort le 11 novembre 1772, vingt jours après le départ de Poivre de la colonie.

mémoires contre beaucoup d'honnêtes gens, nommément contre Merlo pour l'affaire de M. le chevalier Rooth [Rothe]. On a aussi trouvé un récépissé de 24 mille livres des fonds de cette succession dans les papiers de l'abbé Galloys, quoiqu'on ait assuré dans le temps que tout cet argent était passé en France. Voilà Monsieur ce qui est venu à ma connaissance, Anthoine m'a dit qu'il vous écrivait plus en détail sur cet objet. Céré vous rend compte de votre jardin, on assure que vos arbres font des merveilles. La lettre ci-jointe de M. Chevalier vous instruira de tout ce qui a rapport à l'Inde, ainsi je ne m'étendrai pas sur cet objet. Je vous prie de faire part de ces nouvelles à M. le chevalier de Méade et de le prévenir que je n'ai rien à attendre de bon de votre successeur. Sa haine contre moi va toujours en augmentant, parce que je ne suis pas homme à faire beaucoup de choses pour le [caconer]. M. de Ternay s'est conduit avec beaucoup de sagesse, je crois qu'on en sera très content ; en mon particulier j'ai fort à m'en louer. M. Maillart, au contraire, est assez généralement haï, et cela parce qu'il traite très malhonnêtement ceux qui ont affaire à lui. Je crois que les lauriers qu'il a moissonnés à Cayenne se faneront ici. J'ai remis à M. Maugendre<sup>2</sup> un petit paquet contenant une pièce de mousseline [destinée] à Madame Poivre, je vous prie, Monsieur, de lui présenter l'hommage de mon respect. Adieu, Monsieur, continuez-moi votre amitié, je la mérite par le sincère attachement que je vous ai voué pour la vie. Donnez-moi de vos nouvelles, il me tarde bien d'apprendre que vous avez triomphé de tous vos vils ennemis. M. de Ternay m'a assuré que M. de Boynes vous écouterait avec plaisir. J'ai l'honneur d'être avec un respect et un attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signé] Launay

\* \* \*

---

<sup>2</sup> Maugendre, capitaine du *Bruny*, navire particulier de 500 tonneaux, armé à Lorient le 5 juin 1771 et désarmé à Lorient le 6 mai 1773.